

Groupe de travail
des Référents accessibilité des villes inclusives
(GT-Ravi)

**8e ateliers participatifs annuels
Marseille, les 25 et 26 novembre 2021**

**Synthèse de la séance plénière
de restitution des travaux en ateliers**



Animation / Rédaction : Sébastien Froment, Cerema Territoires et ville

Les 25 et 26 novembre 2021, la **Métropole d'Aix-Marseille-Provence** accueillait la **8^e sessions des ateliers participatifs annuels** organisés dans le cadre du Groupe technique des Référents accessibilité des villes inclusives (GT-Ravi). Le GT-Ravi est le **réseau national des référents accessibilité des collectivités locales** et est animé par le **Cerema**, ses travaux sont ouverts à tous les agents techniques des collectivités travaillant sur la thématique de l'accessibilité et sont mis à disposition sur le site internet du Cerema (cerema.fr). L'objectif est de permettre l'échange entre les collectivités et le Cerema sur des sujets techniques encore non stabilisés afin d'aider à la mise en œuvre de la politique publique d'accessibilité sur l'ensemble du territoire.

Pour cette 8^e session des ateliers, trois demi-journées ont permis à 25 personnes représentant 12 collectivités¹ et 4 Directions² du Cerema d'échanger sur leurs pratiques et réflexions respectives, puis de produire des éléments sur des sujets qui avaient été co-construits et co-optés en amont. Tous les participants ont été sélectionnés sur la base de leur réponse à un appel à contribution lancé par le Cerema pendant l'été.

Trois ateliers, co-animés par le Cerema et une collectivité, ont ainsi travaillé en parallèle sur :

- **Cohabitation des cyclistes et des piétons (dans leur diversité)**
Animation : Bertrand Deboudt (Cerema Nord-Picardie), Flavien Lopez (Cerema Territoires et ville) & David Pignaud (Toulouse Métropole)
- **Accessibilité des aires piétonnes**
Animation : Sandrine Dizier (Cerema Centre-Est), Cédric Boussuge (Cerema Territoires et ville) & Christian Minaudier (Lyon Métropole)
- **IOP et abords extérieurs des ERP : comment allier accessibilité et végétalisation ?**
Animation : Marion Torterotot (Cerema Normandie-Centre), Angélique Mathieu (Cerema Centre-Est) & David Chatelier (Nantes Métropole)

A l'issue de ces travaux, une séance plénière, présidée par **Henri Pons, Vice-président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence délégué aux Transports et à la Mobilité durable** et **Carole Guéchi, Déléguée ministérielle à l'accessibilité (DMA)** a permis de partager les points saillants et les principaux enseignements de chacun des trois ateliers et d'envisager des perspectives possibles. La présente synthèse reprend les éléments de cette restitution en plénière. Les comptes rendus détaillés ainsi que les livrables de chaque atelier pourront être consultés pour approfondir les sujets traités.



Franck Etave (Anglet), Hervé Buissier (Grenoble Alpes Métropole) et David Chatelier (Nantes Métropole) ont tous les trois fait la synthèse de leur atelier

¹ Communauté d'Agglomération Pays Basque, Communauté urbaine de Dunkerque, Grenoble Alpes Métropole, Lyon Métropole, Mairie Anglet, Métropole Aix Marseille Provence, Métropole Aix Marseille Provence, Nantes (Ville et Métropole), Toulouse Métropole, Ville de Metz, Ville de Paris, Ville de Rouen, Ville de Toulouse, Ville de Villeneuve d'Ascq

² Territoires et ville, Centre-Est, Haut-de-France et Normandie-Centre

En introduction, Monsieur Pons est revenu sur les enjeux de la Métropole sur l'accessibilité en particulier sur les prochaines évolutions à venir sur le métro marseillais. En effet, un projet de **renouvellement des rames et la mise en accessibilité** de l'ensemble des stations des deux lignes de métro est en cours de réflexion. Les équipes de la **métropole travaillent avec la RTM**, la Régie des transports métropolitains et les associations locales sur ce projet qui s'étendra jusqu'en 2026.

Le **premier atelier portait sur la cohabitation des cyclistes et des piétons dans leur diversité**, suite notamment à la diversification des modes de mobilités actives. En effet, **certains aménagements sont peu intuitifs pour les usagers** et les espaces d'interactions entre cycles et piétons peuvent parfois poser problème. L'idée principale de l'atelier porte également sur la nécessité de **requestionner la place de la voiture dans l'espace public** pour redonner de la place aux piétons et aux cyclistes.

Le livrable de cet atelier sera constitué de plusieurs éléments :

- Un **rappel réglementaire et juridique** afin de contextualiser les enjeux et les objectifs du travail thématique ;
- Un **tableau de comparaison des séparations piétons/cycles** qui en plus de donner des éléments techniques sur les pratiques existantes permettant également d'identifier les avantages et inconvénients de chacune des solutions. L'idée est de donner aux lecteurs des éléments décisionnels pour qu'ils puissent choisir la solution la plus adaptée à la situation ;
- Un **zoom thématique** consistant en une analyse de cas pratiques portant sur la **cohabitation piétons/cycles au niveau des arrêts de bus**.

Les **participants du deuxième atelier** ont travaillé sur le sujet de **l'accessibilité des aires piétonnes**, en partant de la volonté de créer des espaces plus inclusifs et cela malgré leur **caractère complexe et multi-usages**.

Le livrable consistera à un **recueil illustré des bonnes pratiques et des points de vigilances** sur l'aménagement des aires piétonnes et s'accompagnera de recommandations thématiques. Devant la diversité des aires piétonnes qu'elles soient permanentes ou temporaires, les **recommandations** porteront sur plusieurs thématiques :

- Le **guidage** visuel et tactile ;
- Les différents **repérages** à mettre en œuvre : entrée/sortie, signalétique et type de revêtements ;
- La **lisibilité** des espaces pour une meilleure compréhension des espaces et de leur fonction ;
- Le besoin de **désencombrement** des espaces publics et la détection des éléments présents ;
- La nécessité de favoriser la **convivialité et les zones de repos** en identifiant des zones dédiées.

Le groupe a conclu en rappelant la nécessité de prendre en compte l'ensemble des usagers et de leurs besoins pour construire des aires piétonnes accessibles à tous.

Le **troisième atelier** portait sur **les IOP et les abords extérieurs des ERP**, en partant du constat qu'il existait une disparité de définition et de traitement de ces espaces entre les collectivités. L'essor de la **végétalisation** dans les villes s'oppose parfois aux enjeux de l'accessibilité. Les participants à l'atelier ont souhaité donc mettre en évidence qu'il existait quand même des solutions qui aujourd'hui, pouvaient concilier les deux objectifs et satisfaire les besoins de chacun des usagers.

Les deux livrables proposés prendront la forme de :

- Un **recensement des aspects administratifs actuels**, en revenant sur la définition et les obligations portant sur les installations ouvertes aux publics et en posant les bases d'une culture partagée entre les acteurs intervenants sur ces espaces ;
- Un **recueil des solutions techniques** partagées entre les membres de l'atelier détaillant les revêtements potentiels et émergents, l'importance de l'éclairage en lien

avec la protection des espaces verts et les équipements alliant accessibilité et convivialité.

En conclusion, Madame Guéchi est revenue sur les travaux présentés et à détailler les sujets connexes aux interventions. La déléguée ministérielle à l'accessibilité a rappelé que, en l'état, la réglementation accessibilité ne pouvait pas apporter toutes les réponses aux questions et qu'elle était là pour donner un cadre. Il y a donc un besoin d'identifier les **pistes d'évolution des textes réglementaires** et les pistes de travail pour le prochain quinquennat.

Les **nouveaux espaces de sociabilité** qui font l'objet des ateliers de cette année, ne doivent pas reproduire les mécanismes d'exclusion en essayant de faire **cohabiter les différents modes actifs dans des espaces toujours plus contraints**. De plus, la déléguée a souligné le fait que si les espaces étaient techniquement confortables et accessibles, cela ne suffit pas toujours à faire sortir les gens de chez eux et les faire venir dans ces espaces. En effet, pour que les personnes s'approprient ces espaces et les utilisent, il faut y associer des réflexions autour de **l'animation, la formation et la signalétique**.

Une des pistes à creuser pour animer ces espaces est la **co-construction avec le monde associatif et les citoyens**. Madame Guéchi a insisté sur le fait que les espaces co-construits font l'objet d'une meilleure appropriation, les citoyens veulent participer et il est parfois contre-productif de présenter un beau projet déjà tout ficelé mais sans association des potentiels usagers.

La déléguée a terminé sur le **besoin de formation à l'accessibilité**. Cette thématique doit être une brique de base de la formation de l'ensemble des acteurs, l'objectif est de faire en sorte que l'accessibilité ne soit pas juste une contrainte réglementaire mais bien **un point de départ pour toujours plus de confort d'usage**. C'est aussi le rôle d'expert de l'accessibilité qui doit évoluer pour se diffuser plus largement dans l'ensemble des métiers représentés au sein des collectivités.

Un échange de questions – réponses s'est ensuite déroulé entre présence de la déléguée ministérielle à l'accessibilité et des référents accessibilité des villes présentes.